



**BRETAGNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R53-2024-016

PUBLIÉ LE 31 JANVIER 2024

# Sommaire

## **Les Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités /**

R53-2024-01-29-00003 - Arrêté portant nomination des membres du comité régional d'orientation des conditions de travail de Bretagne (4 pages) Page 3

R53-2024-01-29-00004 - Arrêté portant nomination du comité régional de prévention et de santé au travail de Bretagne (3 pages) Page 8

## **Mission Nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale /**

R53-2024-01-29-00002 - Arrêté modificatif n°5 du 29 janvier 2024 portant modification de la composition du conseil de la caisse primaire d'assurance maladie d'Ille-et-Vilaine (1 page) Page 12

R53-2024-01-29-00001 - Arrêté modificatif n°5 du 29 janvier 2024 portant modification de la composition du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales d'Ille-et-Vilaine (1 page) Page 14

R53-2024-01-30-00001 - Arrêté modificatif n°6 du 30 janvier 2024 portant modification de la composition du conseil de la caisse primaire d'assurance maladie du Finistère (1 page) Page 16

R53-2024-01-30-00002 - Arrêté modificatif n°8 du 30 janvier 2024 portant modification de la composition du conseil départemental des Côtes d'Armor au sein du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Bretagne (2 pages) Page 18

Les Directions régionales de l'économie, de  
l'emploi, du travail et des solidarités

R53-2024-01-29-00003

Arrêté portant nomination des membres du  
comité régional d'orientation des conditions de  
travail de Bretagne



## **ARRÊTÉ**

**portant nomination des membres du comité régional d'orientation  
des conditions de travail de Bretagne**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE  
PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE**

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles R.\*133-1 à R.\*133-15 relatifs aux commissions administratives à caractère consultatif ;

Vu le code de la santé publique, notamment son article L. 1411-1 ;

Vu les articles L 4641-4 et R.4641-15 à R 4641-21 du code du travail ;

Vu le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de Monsieur Philippe GUSTIN, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

Vu l'arrêté préfectoral 2023/DREETS/DSG du 21 août 2023 donnant délégation de signature à Mme Véronique DESCACQ, directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Bretagne, à effet de signer tous actes, décisions, circulaires, rapports, correspondances, mémoires en défense devant les juridictions administratives et documents relevant de la compétence de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ;

Vu le décret n° 2021-1792 du 23 décembre 2021 relatif à la composition et au fonctionnement du Conseil d'orientation des conditions de travail et des comités régionaux ;

Vu les propositions formulées par les organisations syndicales d'employeurs et de salariés ;

Sur proposition de la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Bretagne ;

## **ARRÊTE**

### **Article 1<sup>er</sup> :**

Le comité régional d'orientation des conditions de travail est placé sous la présidence du préfet de région ou son représentant.

Il est composé comme suit :

### **1. Collège des représentants des administrations régionales de l'Etat :**

- Madame la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ou son représentant ;
- Madame la directrice générale de l'agence régionale de santé de Bretagne ou son représentant;

- Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant ;
- Madame la directrice régionale aux droits des femmes et à l'égalité ou son représentant (voix consultative) ;

## **2. Collège des partenaires sociaux :**

### **a) Au titre de représentants de la Confédération française démocratique du travail (CFDT) :**

Titulaires : Monsieur Frédéric HUON  
Madame Stéphanie LE BAIL PAGAN

Suppléants : Madame Clotilde LE CADRE CHANTRENNE  
Madame Alexandra BRUNEAU  
Monsieur Laurent LE BOLAY  
Monsieur André LE GARS

### **b) Au titre de représentants de la Confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres (CFE-CGC) :**

Titulaire : Monsieur Michel PETITOT  
Suppléants : Madame Sonia BREMOND  
Madame Alberta DULYMOIS

### **c) Au titre de représentants de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) :**

Titulaire : Monsieur Jean-Pierre ANDREOLI  
Suppléants : Madame Véronique DEVY  
*Un siège à pourvoir*

### **d) Au titre de représentants de la Confédération générale du travail (CGT) :**

Titulaires : Monsieur Hugues NADEAU  
Monsieur Olivier CALVEZ  
Suppléants : Madame Christelle DUMONT  
Monsieur Philippe HERVE  
Monsieur Michel FRANCOMME  
Monsieur Stéphane KERGOURLAY

### **e) Au titre de représentants de la Confédération générale du travail – Force ouvrière (CGT-FO) :**

Titulaires : Monsieur Régis LEBLOND  
Madame Lydie LOYER  
Suppléant : Monsieur Philippe SAVEAN  
Madame Anita THOMAS  
*Deux sièges à pourvoir*

### **f) Au titre de représentants de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) :**

Titulaires : Madame Marie-Claire LAGADEC  
Madame Laurie VAUDOISSET  
Suppléants : Monsieur Budog MARZIN

Madame Virginie VILLATE  
Monsieur Franck NICOLAS  
*Un siège à pourvoir*

**g) Au titre de représentants conjoints de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) et de la coopération et du crédit agricoles (CNMCCA) :**

Titulaire : Monsieur Jean Claude FOUCRAUT  
Suppléant : Monsieur Thomas LIGAVAN  
*Un siège à pourvoir*

**h) Au titre de représentants du Mouvement des entreprises de France (MEDEF) :**

Titulaires : Monsieur Eric BALCON  
Monsieur Julien BLAZY  
Madame Caroline FONTAINE  
Monsieur Jean Yves LE BRETON  
  
Suppléants : Monsieur Yann DARCY  
Monsieur Eric KOMLAN  
Monsieur Jean THOMAS  
Madame Charlène LE BAYON  
Monsieur Yoann LE BRAS  
Monsieur Yannick PREAUCHAT

**i) Au titre de représentants de l'Union des entreprises de proximité (U2P) :**

Titulaire : Madame Christiane STORCK  
Suppléant : Madame Marina BARBIER  
*Un siège à pourvoir*

**3. Collège des organismes de sécurité sociale, d'expertise et de prévention :**

- Madame Véronique BOUYAUX, Directrice de l'Association régionale pour l'amélioration des conditions de travail (ARACT) ou son représentant ;
- Madame Marie Laure DE BONNEVAL, représentant le Directeur régional de la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT) ou son représentant ;
- Madame Catherine HINRY, Sous Directrice en charge de la Direction de la Santé Sécurité au Travail à la MSA Portes de Bretagne, représentant les 2 caisses de la Mutualité Sociale Agricole en Bretagne ;
- Madame Agathe COURTOIS, directrice de l'agence Bretagne de l'Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTP) ou son représentant ;
- Monsieur Michel COMBE, Président du service Santé au Travail en Iroise, représentant l'Association Présanse Bretagne (voix consultative) ;

**4. Collège des personnalités qualifiées :**

**Au titre des personnes morales :**

- Madame Françoise LE BERRE - DOULIAZEL, Directrice de l'Institut Maritime de Prévention (IMP) ;
- Madame Isabelle TRON, Directrice de l'Observatoire régional de santé de Bretagne (ORSB) ;

**Au titre des personnes physiques :**

- Monsieur Quentin ALLIGAND, délégué régional de l'AGEFIPH

- Madame Nathalie DEDESSUS-LE-MOUSTIER, Maître de Conférences en droit privé, Université de Bretagne Sud – IUT de Lorient – Département hygiène, sécurité et environnement / Laboratoire Lab-Lex ;
- Madame Corinne HUON-MARTIN, Infirmière en santé au travail, Déléguée régionale du GIT ;
- Madame le Docteur Nolwenn JOSSO, Médecin Santé au travail de la Fonction Publique Hospitalière ;
- Madame le Docteur Laurence MARESCAUX, médecin spécialiste en santé au travail, compétences en toxicologie, épidémiologie et risques psychosociaux ;
- Madame Christine MICHEL, Directrice du Service Social du Travail CO-RESO ;
- Madame le Docteur Aurélie OKSENHENDLER, Médecin du Travail ;
- Madame Marie-Odile SERVEL, Ingénieur prévention des risques professionnels ;

**Article 2 :**

Le mandat des membres du comité désignés au titre des collègues des partenaires sociaux et des personnalités qualifiées est d'une durée de quatre ans renouvelable.

**Article 3 :**

Le présent arrêté abroge l'arrêté préfectoral du 26 septembre 2023 portant nomination des membres du comité régional d'orientation des conditions de travail de la région Bretagne.

**Article 4 :**

Le secrétaire général pour les affaires régionales et la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Bretagne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Fait à Rennes, le **29 JAN. 2024**

La Directrice régionale de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités de la région Bretagne



Véronique DESCACQ

Les Directions régionales de l'économie, de  
l'emploi, du travail et des solidarités

R53-2024-01-29-00004

Arrêté portant nomination du comité régional  
de prévention et de santé au travail de Bretagne



## **ARRÊTÉ**

**portant nomination des membres du comité régional de prévention  
et de santé au travail de Bretagne**

### **LE PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE**

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles R.\*133-1 à R.\*133-15 relatifs aux commissions administratives à caractère consultatif ;

Vu le code de la santé publique, notamment son article L. 1411-1 ;

Vu les articles L 4641-4 et R.4641-15 à R 4641-21 du code du travail ;

Vu l'article R 4641-22 du code du travail fixant la composition du comité régional de prévention et de santé au travail (CRPST) ;

Vu le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de Monsieur Philippe GUSTIN, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

Vu l'arrêté préfectoral 2023/DREETS/DSG du 21 août 2023 donnant délégation de signature à Mme Véronique DESCACQ, directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Bretagne, à effet de signer tous actes, décisions, circulaires, rapports, correspondances, mémoires en défense devant les juridictions administratives et documents relevant de la compétence de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ;

Vu le décret n° 2021-1792 du 23 décembre 2021 relatif à la composition et au fonctionnement du Conseil d'orientation des conditions de travail et des comités régionaux ;

Vu l'arrêté préfectoral de ce jour portant nomination des membres du comité régional d'orientation des conditions de travail de Bretagne ;

Vu les propositions formulées par les organisations syndicales d'employeurs et de salariés ;

Sur proposition de la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Bretagne ;

## **ARRÊTE**

### **Article 1<sup>er</sup> :**

Le comité régional de prévention et de santé au travail, formé au sein du comité régional d'orientation des conditions de travail, est placé sous la présidence du préfet de région ou son représentant.  
Il est composé comme suit :

## **1. Collège des partenaires sociaux :**

### **a) Au titre de représentants de la Confédération française démocratique du travail (CFDT) :**

Titulaire : Monsieur Frédéric HUON

Suppléants : Madame Stéphanie LE BAIL PAGAN  
Monsieur Laurent LE BOLAY

### **b) Au titre de représentants de la Confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres (CFE-CGC) :**

Titulaire : Monsieur Michel PETITOT

Suppléants : Madame Sonia BREMOND  
Madame Alberta DULYMOIS

### **c) Au titre de représentants de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) :**

Titulaire : Monsieur Jean-Pierre ANDREOLI

Suppléants : Madame Véronique DEVY  
*Un siège à pourvoir*

### **d) Au titre de représentants de la Confédération générale du travail (CGT) :**

Titulaire : Monsieur Hugues NADEAU

Suppléants : Monsieur Olivier CALVEZ  
Madame Christelle DUMONT

### **e) Au titre de représentants de la Confédération générale du travail – Force ouvrière (CGT-FO) :**

Titulaire : Monsieur Régis LEBLOND

Suppléants : Madame Lydie LOYER  
Monsieur Philippe SAVEAN

### **f) Au titre de représentants de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) :**

Titulaire : Madame Marie Claire LAGADEC

Suppléants : Monsieur Budog MARZIN  
Madame Virginie VILLATE

### **g) Au titre de représentants du Mouvement des entreprises de France (MEDEF) :**

Titulaires : Monsieur Eric BALCON  
Monsieur Julien BLAZY  
Monsieur Yoann DARCY

Suppléants : Monsieur Eric KOMLAN  
Monsieur Jean THOMAS  
Madame Charlene LE BAYON  
Monsieur Yoann LE BRAS  
Monsieur Yannick PREAUCHAT

### **h) Au titre de représentants de l'Union des entreprises de proximité (U2P) :**

Titulaire : Madame Christiane STORCK

Suppléants : Madame Marina BARBIER  
*Un siège à pourvoir*

## 2. Collège des administrations régionales de l'État et des organismes régionaux de sécurité sociale :

- Madame la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ou son représentant, et trois autres membres de cette direction ;
- Madame Marie Laure DE BONNEVAL, représentant le Directeur régional de la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT) ou son représentant ;
- Madame Catherine HINRY, Sous Directrice en charge de la Direction de la Santé Sécurité au Travail à la MSA Portes de Bretagne, représentant les 2 caisses de la Mutualité Sociale Agricole en Bretagne ;

### **Article 2 :**

Le mandat des membres du comité désignés au titre du collège des partenaires sociaux est d'une durée de quatre ans renouvelable.

### **Article 3 :**

Le présent arrêté abroge l'arrêté préfectoral du 26 septembre 2023 portant nomination des membres du comité régional d'orientation des conditions de travail de la région Bretagne.

### **Article 4 :**

Le secrétaire général pour les affaires régionales et la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Bretagne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Fait à Rennes, le **29 JAN. 2024**

La Directrice régionale de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités de la région Bretagne

  
Véronique DESCACQ

Mission Nationale de contrôle et d'audit des  
organismes de sécurité sociale

R53-2024-01-29-00002

Arrêté modificatif n°5 du 29 janvier 2024 portant  
modification de la composition du conseil de la  
caisse primaire d assurance maladie  
d Ille-et-Vilaine



**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION**  
**MINISTÈRE DU TRAVAIL, DU PLEIN EMPLOI ET DE L'INSERTION**

**Arrêté modificatif n°5 du 29 janvier 2024**  
**portant modification de la composition du conseil**  
**de la caisse primaire d'assurance maladie d'Ille-et-Vilaine**

Le ministre de la santé et de la prévention,  
Le ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion,

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 211-2, R. 211-1, R. 121.5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4,

Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> septembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Lionel CADET, chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale,

Vu l'arrêté du 29 avril 2022 portant nomination des membres du conseil de la caisse primaire d'assurance maladie d'Ille-et-Vilaine,

Vu les arrêtés modificatifs des 18 avril, 28 août, 3 et 16 octobre 2023,

Vu la désignation formulée par la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) le 15 janvier 2024,

**ARRÊTENT**

**Article 1**

L'arrêté du 29 avril 2022 susvisé portant nomination des membres du conseil de la caisse primaire d'assurance maladie d'Ille-et-Vilaine est modifié comme suit :

Dans la liste des représentants des employeurs désignés au titre de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME), remplace Madame Frédérique MARIA en tant que membre suppléant :

Madame Morgane GEORGIN

**Article 3**

Le chef d'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Fait à Rennes, le 29 janvier 2024

Le ministre de la santé et de la prévention,  
Pour le ministre et par délégation,  
Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes  
de la mission nationale de contrôle et d'audit  
des organismes de sécurité sociale

Lionel CADET

Le ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion,  
Pour le ministre et par délégation,  
Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes  
de la mission nationale de contrôle et d'audit  
des organismes de sécurité sociale

Lionel CADET

Mission Nationale de contrôle et d'audit des  
organismes de sécurité sociale

R53-2024-01-29-00001

Arrêté modificatif n°5 du 29 janvier 2024 portant  
modification de la composition du conseil  
d'administration de la caisse d'allocations  
familiales d'Ille-et-Vilaine



**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION**  
**MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DES FAMILLES**

**Arrêté modificatif n°5 du 29 janvier 2024**  
**portant modification de la composition du conseil d'administration**  
**de la caisse d'allocations familiales d'Ille-et-Vilaine**

Le ministre de la santé et de la prévention,  
La ministre des solidarités et des familles,

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4,

Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> septembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Lionel CADET, chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale,

Vu l'arrêté du 7 mars 2022 portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales d'Ille-et-Vilaine,

Vu les arrêtés modificatifs des 10 mars, 26 avril, 4 juillet 2022 et 23 mai 2023,

Vu la désignation formulée par la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) le 15 janvier 2024,

**ARRÊTENT**

**Article 1**

L'arrêté du 7 mars 2022 susvisé portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales d'Ille-et-Vilaine est complété comme suit :

Dans la liste des représentants des employeurs désignés au titre de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME), est nommé en tant que membre suppléant :

Monsieur Mathieu NOBLET

**Article 2**

Le chef d'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Fait à Rennes, le 29 janvier 2024

Le ministre de la santé et de la prévention,  
Pour le ministre et par délégation,  
Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes  
de la mission nationale de contrôle et d'audit  
des organismes de sécurité sociale

Lionel CADET

La ministre des solidarités et des familles,  
Pour la ministre et par délégation,  
Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes  
de la mission nationale de contrôle et d'audit  
des organismes de sécurité sociale

Lionel CADET

Mission Nationale de contrôle et d'audit des  
organismes de sécurité sociale

R53-2024-01-30-00001

Arrêté modificatif n°6 du 30 janvier 2024 portant  
modification de la composition du conseil de la  
caisse primaire d assurance maladie du Finistère



**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION**  
**MINISTÈRE DU TRAVAIL, DU PLEIN EMPLOI ET DE L'INSERTION**

**Arrêté modificatif n°6 du 30 janvier 2024**  
**portant modification de la composition du conseil**  
**de la caisse primaire d'assurance maladie du Finistère**

Le ministre de la santé et de la prévention,  
Le ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion,

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 211-2, R. 211-1, R. 121.5 à R. 121-7,  
et D. 231-1 à D. 231-4,

Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> septembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Lionel CADET, chef  
de l'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes  
de sécurité sociale,

Vu l'arrêté du 31 mars 2022 portant nomination des membres du conseil de la caisse primaire  
d'assurance maladie du Finistère,

Vu les arrêtés modificatifs des 4 avril, 17 juin, 20 octobre 2022, 13 juin et 3 octobre 2023,

Vu la désignation formulée par la Confédération générale du travail (CGT) le 10 janvier 2024,

**ARRÊTENT**

**Article 1**

L'arrêté du 31 mars 2022 susvisé portant nomination des membres du conseil de la caisse primaire  
d'assurance maladie du Finistère est modifié comme suit :

Dans la liste des représentants des assurés sociaux désignés au titre de la Confédération générale  
du travail (CGT), remplace Monsieur Yannick GUEHENNEUX en tant que membre suppléant :

Madame Christine PERRIER

**Article 2**

Le chef d'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des  
organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil  
des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Fait à Rennes, le 30 janvier 2024

Le ministre de la santé et de la prévention,  
Pour la ministre et par délégation,  
Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes  
de la mission nationale de contrôle et d'audit  
des organismes de sécurité sociale

Lionel CADET

Le ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion,  
Pour le ministre et par délégation,  
Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes  
de la mission nationale de contrôle et d'audit  
des organismes de sécurité sociale

Lionel CADET

Mission Nationale de contrôle et d'audit des  
organismes de sécurité sociale

R53-2024-01-30-00002

Arrêté modificatif n°8 du 30 janvier 2024 portant  
modification de la composition du conseil  
départemental des Côtes d'Armor au sein du  
conseil d'administration de l'union de  
recouvrement des cotisations de sécurité sociale  
et d'allocations familiales de Bretagne



**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION**  
**MINISTÈRE DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ**  
**INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE, CHARGÉ DES COMPTES PUBLICS**

**Arrêté modificatif n°8 du 30 janvier 2024**  
**portant modification de la composition du conseil départemental des Côtes d'Armor**  
**au sein du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations**  
**de sécurité sociale et d'allocations familiales de Bretagne**

Le ministre de la santé et de la prévention,  
Le ministre délégué auprès du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics,

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles R. 121-5 à R. 121-7, D. 213-7 et D. 231-1 à D. 231-4,

Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> septembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Lionel CADET, chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale,

Vu l'arrêté du 18 mars 2022 portant nomination des membres du conseil départemental des Côtes d'Armor au sein du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Bretagne,

Vu les arrêtés modificatifs des 4 juillet et 20 octobre 2022, 6 février, 26 mai, 13 juin, 28 novembre et 18 décembre 2023,

Vu la modification de représentation formulée par la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME),

**ARRETENT**

**Article 1**

L'arrêté du 18 mars 2022 susvisé portant nomination des membres du conseil départemental des Côtes d'Armor au sein du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Bretagne est modifié comme suit :

Dans la liste des représentants des employeurs désignés au titre de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME), remplace Monsieur Aymeric SALANSON en tant que membre titulaire :

Monsieur Marc MORELLE

Dans la liste des représentants des travailleurs indépendants désignés au titre de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME), le siège de membre suppléant de Monsieur Marc MORELLE est déclaré vacant

## Article 2

Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Fait à Rennes, le 30 janvier 2024

Le ministre de la santé et de la prévention,  
Pour le ministre et par délégation,  
Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes  
de la mission nationale de contrôle et d'audit  
des organismes de sécurité sociale



Lionel CADET

Le ministre délégué auprès du ministère de l'économie,  
des finances et de la souveraineté industrielle  
et numérique, chargé des comptes publics,  
Pour le ministre et par délégation,  
Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes  
de la mission nationale de contrôle et d'audit  
des organismes de sécurité sociale



Lionel CADET